



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Experimentation animale

Question écrite n° 7530

#### Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche sur la question des experimentations pratiquées sur les animaux. Il lui demande s'il ne serait pas opportun d'envisager leur remplacement par des methodes moins rigoureuses.

#### Texte de la réponse

Depuis plusieurs annees, un effort scientifique et financier considerable a ete consacre au developpement et a l'evaluation de methodes substitutives a l'experimentation animale. Des methodes in vitro sont deja utilisees sur une large echelle dans le criblage (screening) et la mise au point des produits, permettant de reduire de facon tres importante le nombre d'animaux utilises. Cette reduction peut etre evaluee lors des enquetes sur l'utilisation d'animaux vertebres a des fins expereimentales realisees periodiquement par le ministere de l'enseignement superieur et de la recherche. C'est ainsi qu'une etude comparative entre les resultats de l'enquete de 1990 et celle mise en oeuvre en 1984 montre que le nombre total d'animaux utilises, toutes especes confondues, a diminue de 24,6 p. 100. On peut noter que le nombre des chiens a ete reduit de 26,7 p. 100 et celui des chats de 38,1 p. 100. Cependant, pour que les methodes alternatives soient reconnues par la communaute scientifique europeenne et par les autorites de sante, il faut qu'elles soient scientifiquement validees. Le defi est d'arriver a constituer, pour remplacer chaque test in vivo, une batterie de methodes complementaires les unes des autres, capables d'offrir une predictivite aussi proche que possible de celle que donne un organisme vivant. Dans le cadre de sa politique en faveur du developpement de ces methodes, le ministere de l'enseignement superieur et de la recherche soutient regulierement, de maniere active, des recherches et etudes sur les techniques in vitro, de facon a favoriser leur utilisation preferentielle en tant que methodes de remplacement de l'animal, tant dans le domaine fondamental que dans celui des tests toxicologiques de routine. De plus, le ministere a signe un protocole d'accord avec l'Agence nationale du medicament afin d'accelerer l'evaluation et la validation de methodes in vitro alternatives a l'experimentation animale ; des credits specifiques ont ete consacres a cette operation. Bien entendu, compte tenu de l'internationalisation des echanges, le processus de validation de ces methodes in vitro doit etre le plus supranational possible. Des programmes sont en cours, pilotes par la commission des communautes europeennes, programmes pour lesquels des laboratoires francais sont directement impliquees. De plus, la creation d'un centre europeen pour la validation des methodes alternatives (CEVMA), implante au sein de l'institut de l'environnement a Ispra en Italie, est un atout considerable pour accelerer les travaux de validation de ces methodes. Il convient neanmoins de noter que, si les methodes in vitro alternatives a l'experimentation animale se developpent de facon importante, elles ne pourront se substituer a l'ensemble des experiences effectuees chez l'animal, dans la mesure ou les organismes superieurs possedent des mecanismes de regulation et d'interaction entre cellules et entre organes multiples et complexes qu'il est impossible de reproduire dans des systemes in vitro.

#### Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

**Circonscription** : - RL

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 7530

**Rubrique** : Animaux

**Ministère interrogé** : enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le** : 1er novembre 1993, page 3755

**Réponse publiée le** : 20 décembre 1993, page 4629